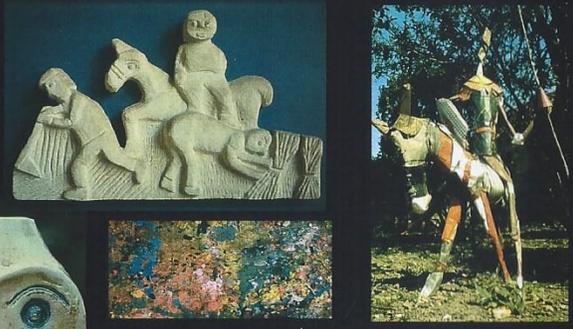


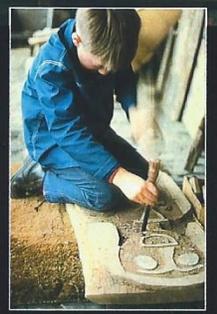
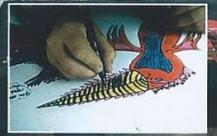
Présentes dans la mémoire de ses anciens élèves qui les ont réalisées et de ceux qui les ont un jour découvertes, ces œuvres manifestent aussi la passion d'un maître pour son métier.

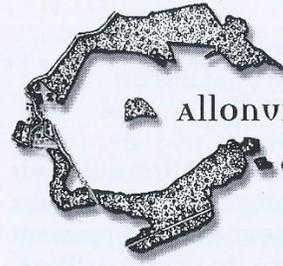
Maurice Choquet fut instituteur à Allonville de 1954 à 1977

Collection Association Maurice Choquet
Photos Bernard Vincent.



N° 30 - Janvier 2004





Allonville

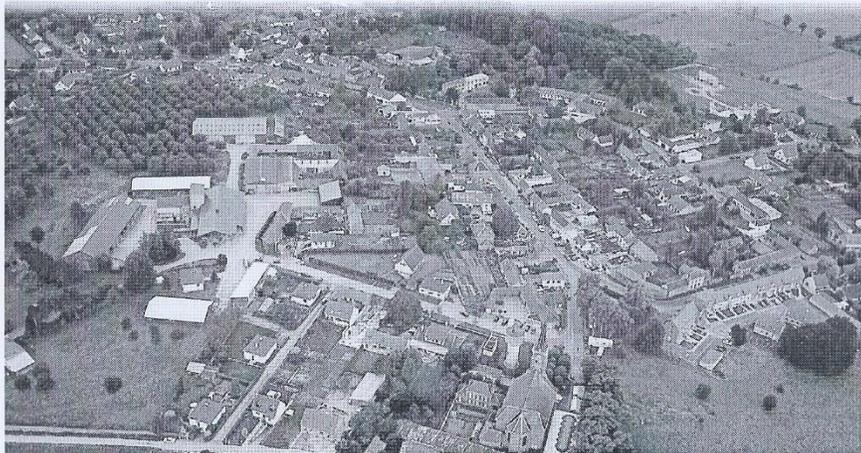
année 2002

Le mot du maire.....	page 2
Association de loisirs A.L.A.C.....	page 7
Tennis Club.....	page 8
U.S. Allonville Football.....	page 9
Bien-être et Harmonie du Corps.....	page 10
Travaux manuels et Club des Aînés.....	page 12
Comité des Fêtes.....	page 13
Sauvegarde du Cadre de Vie Allonvillois.....	page 14
On visite le jardin à Allonville....	page 14
Bibliothèque.....	page 15
Théâtre de la Roue Libre.....	page 16
Association scolaire de l'école.....	page 17
Association Maurice Choquet.....	page 18
Histoire d'Allonville.....	page 19
Les Coudriers.....	page 25
Permanences de la Mairie.....	page 27
Association de chômeurs.....	page 27
Location de la salle des fêtes.....	page 28
Collecte et traitement des déchets.....	page 29
Etat civil.....	page 31

..... Le mot du Maire.....

En deux mille, l'approche des élections municipales m'interdisait de faire le bilan de l'année écoulée et de présenter les projets de la suivante. Maintenant, les élections étant passées, je peux à nouveau vous informer sur les projets réalisés et à venir.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier une nouvelle fois pour la confiance que vous avez bien voulu m'accorder pour me permettre d'exercer un troisième mandat. Je salue au passage les personnes qui m'ont accompagné de mille neuf cent quatre vingt quinze à deux mille un dans la gestion de la commune avec pour seule ambition de défendre l'intérêt général en don-



nant leur avis sur les différents projets communaux et en amenant des idées pour le développement harmonieux de notre village. Beaucoup d'entre eux n'ont pas souhaité renouveler l'expérience pour raisons personnelles et c'est pour cela que vous avez bien voulu élire onze nouveaux conseillers que j'ai choisis en fonction de leurs qualités respectives pour continuer à gérer la commune dans le même état d'esprit. Ce conseil largement renouvelé apporte beaucoup de dynamisme et de motivation à l'ensemble de l'équipe et me permet d'envisager avec énormément d'optimisme l'avenir de notre village.

Deux mille un a été une année charnière, contrairement aux années antérieures (98, 99, 2000) où peu d'investissements importants ont été réalisés. Après avoir effectué un gros volume de travaux, il était nécessaire de marquer une pause pour nous permettre de renouveler la trésorerie et le fond de roulement nécessaires à la gestion de notre commune. Ce ralentissement volontaire pour envisager à nouveau d'entreprendre des investissements importants sur fonds propres ne nous a pas empêchés de réaliser des petits travaux nécessaires à améliorer le quotidien de chacun d'entre nous.

En voici quelques exemples :

- Remise en état de la classe et des annexes de l'école des grands avec l'aide du Conseil Général.
- Travaux de peinture, de revêtement de sol dans les dortoirs et de pose de faïences dans les WC de l'école des petits ainsi que d'autres menus travaux nécessaires à l'amélioration de l'accueil des enfants et des conditions de travail des enseignants.
- Pose d'une cuve à fuel de plus grande capacité pour le chauffage de la Mairie, du logement locatif et de l'école situés 13, grande rue.

- Réparation de la toiture du clocher de l'église.

Avec des financements ou une aide d'Amiens Métropole :

- La réalisation d'un plateau surélevé devant la Mairie pour améliorer la sécurité des enfants à la sortie de l'école et permettre de réduire la vitesse de certains usagers.
- L'installation de vestiaires préfabriqués sur le terrain de foot.
- Une banquette de stationnement des bus dans la rue des Auges.
- Le curage et l'approfondissement des mares.
- La modification du puisard du lotissement du tour des haies.

Cette liste ne comporte pas l'ensemble des réalisations mais seulement celles qu'il me paraît intéressant de rappeler.

Je pense que chacun d'entre vous a pu aussi remarquer les efforts réalisés pour l'entretien des espaces publics. Grâce à un suivi quotidien, des améliorations sont apportées avec le concours des employés communaux. Ces efforts seront couronnés de succès si chacun d'entre nous contribue par une touche personnelle à accompagner ces améliorations.

Après ce petit bilan sur l'année, venons en aux projets :

Pour 2002...

- Remplacement du chauffage actuel de l'école des petits, du CLSH et du pôle multimédia (poêles à gaz) par un chauffage central à eau chaude alimenté par une chaudière au fuel.

- Réfection et remise aux normes du chemin de Petit Camon avec des financements croisés entre le Conseil Général, Amiens-Métropole et la commune.

- Financement de l'étude d'aménagement des voiries communales :

La rue du Petit-Camon (tranche prioritaire de travaux sur budget 2003/2004).

La rue du Bout de Ville.

La Grande Rue.

La Ruelle.

La rue des Auges.

- Réalisation de plantations et fleurissement.

- Réhabilitation et transformation du presbytère en deux logements locatifs avec amélioration et accompagnement paysager des abords de ce bâtiment et de la place de l'église.

- Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques dans la

rue du Moulin, le chemin de Petit-Camon et le lotissement Terre des Vignes. Cet effacement va permettre de supprimer la ligne moyenne tension disgracieuse qui surplombe le sud du village depuis la rue du Moulin jusqu'au chemin du Coquingard en passant par l'extrémité du chemin d'Amiens et ce, pour aboutir à la rue du Petit-Camon. Cette opération sera accompagnée de la mise en place d'un nouvel éclairage public similaire à celui déjà installé dans le village et d'un style plus contemporain dans la zone pavillonnaire.

J'ai essayé, en dressant la liste ci-dessus, de ne faire état que des projets déjà engagés et pour lesquels il y a une forte probabilité d'exécution dans l'année.

Pour les années à venir, des réflexions diverses et variées, fruits de l'apport de nouveaux conseillers, seront étudiées et éventuellement transformées en projet puis en réalisation.

Quelques exemples :

- Agrandissement de la salle des fêtes par ajout d'une vraie cuisine respectant les normes actuelles ainsi que la création de locaux annexes de rangement.

- Achat de terrains constructibles

au sud de la commune (si un accord est possible avec les propriétaires actuels) pour la réalisation de lotissements communaux. Cette éventualité permettrait de mieux maîtriser le développement de la commune ainsi que la qualité des prestations offertes en terme de voirie, de places de stationnement, d'aménagement paysager et de réseaux. Il est vital que le village puisse se développer avec des opérations étalées dans le temps, ceci afin d'assurer le maintien des trois classes de l'école en garantissant des effectifs suffisants. Une non-maîtrise pourrait amener un boum démographique auquel les équipements communaux actuels ne pourraient faire face.

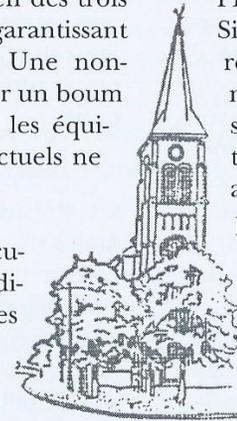
- Amélioration de la sécurité des usagers par modification des règles et des voies de circulation.

Afin de laisser aux Présidents des diverses commissions communales la possibilité de s'exprimer dans la revue trimestrielle d'information nouvellement créée, et de développer les sujets qui les passionnent et sur lesquels ils travaillent, je ne m'étendrai pas plus longuement.

En dehors du bilan et des projets à court ou moyen terme, je

tiens aussi à vous informer que le plan d'occupation des sols mis en révision depuis 1996 et maintenu en mise en application anticipée, doit être approuvé avant le premier avril 2002.

En effet la loi <SRU> (solidarité et renouvellement urbain) nous oblige à approuver notre POS avant cette date en l'état, ou à étudier et mettre en place un nouveau document d'urbanisme appelé PLU (plan local d'urbanisme). Si la deuxième option avait été retenue, cela nous engagerait à mener une réflexion plus large sur le développement à long terme de notre village, nous amènerait des contraintes supplémentaires et surtout un surcoût de l'ordre de 150000 à 200000 F. A moyen terme, il sera peut-être nécessaire de modifier à nouveau notre POS pour le mettre en conformité avec le SCOT (schéma de cohérence territoriale) imposé par la loi SRU. Ce schéma devra être établi sur une couronne d'environ quinze kilomètres autour des villes centres. Tout cela est encore un peu flou dans nos esprits mais ce qui est sûr c'est que cette loi SRU et tout ce qui en découle ne me paraît pas être une simplification de ce qui existe déjà. A suivre...



Dans les numéros précédents du trait d'union, avant et lors de notre entrée dans le District du Grand Amiens transformé depuis en Amiens Métropole, j'ai démontré que ce choix était le meilleur parmi les possibilités offertes.

Aujourd'hui, je pense que nous avons effectivement eu raison d'intégrer la Métropole. Les avantages sont plus nombreux que les inconvénients, la fiscalité n'a pas progressé et voir même diminué par la suppression de la taxe sur les ménages, remplacée par la taxe professionnelle comme recette du budget Métropolitain. La seule augmentation que nous ayons constatée est la taxe d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères qui va progressivement croître jusqu'à permettre de financer ce service à l'équilibre entre recettes et dépenses.

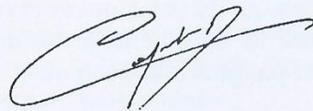
Précédemment, c'était le budget général qui alimentait ce poste budgétaire pour l'équilibrer. Compte tenu de la politique forte orientée sur l'investissement, il est nécessaire d'adopter ce nouveau mode de fonctionnement pour l'aligner sur celui du service de l'eau et de l'assainissement afin de jouer la carte de la transparence entre le service rendu et le coût afférant à celui-ci. Malgré tout, je pense qu'il faut relativiser cette

augmentation en rappelant que lorsque ce service était rendu par le SIRTOM il y a trois ans, le coût de ces prestations, qui a dû évoluer depuis, était de trois cent trente cinq francs par habitant, soit mille trois cent quarante francs pour un foyer de quatre personnes.

J'espère que ces informations que j'ai essayé de synthétiser au mieux vous satisferont. Je reste bien entendu à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions que vous souhaiteriez obtenir. Surtout n'hésitez pas à me solliciter pour répondre à vos interrogations.

Pour conclure, je remercie les Présidents d'associations, les membres bénévoles de la bibliothèque pour le travail qu'ils effectuent au quotidien au service de la population et je vous présente au nom de ces derniers, du conseil municipal et de l'ensemble des employés communaux mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour l'année 2002.

Le Maire,



Dominique Capart



A . L . A . C .

L'Association de Loisirs Allonville Cardonnette propose maintenant systématiquement à chaque période de vacances scolaires une semaine de CLSH (Centre de

Loisirs Sans Hébergement) qui se déroule à Allonville, ainsi que 5 semaines consécutives durant l'été (une année à Cardonnette, l'année suivante à Allonville).

À Cardonnette, au cours de l'été 2000, nous avons franchi le cap des 100 enfants accueillis au Centre de Loisirs avec une recrudescence de jeunes enfants (3 à 6 ans) : il a fallu s'adapter tant du point de vue des locaux (à aménager pour les plus petits) que du nombre d'animateurs ainsi que des activités proposées.

Notons qu'en dehors des partenariats établis de longue date (municipalités d'Allonville et de Cardonnette, Caisse d'Allocations Familiales, Jeunesse et Sports, Conseil Régional de Picardie), un camping pour les plus grands a eu lieu à Fort-Mahon en collaboration avec la Communauté de Communes de Villers-Bocage.

Ce centre a été une réussite grâce à une équipe d'animation dynamique et enthousiaste et aux enfants pleins de vie et d'entrain ! Nous avons d'ailleurs assisté à un spectacle, au cours de la 5^{ème} semaine, riche en diversité et en qualité.

Allonville accueillera cet été le Centre de Loisirs dans les locaux scolaires et la salle des Fêtes pour de nouvelles aventures.

PLANNING 2002 :

11 au 15 Février • 8 au 12 Avril • 2 Juillet au 2 Août

HORAIRES : 7h30 à 18 h.

RENSEIGNEMENTS : Les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h à 18h

2, Place Mare du Four à Allonville au 03 22 93 64 28

Merci d'inscrire vos enfants 3 semaines à l'avance. L'inscription se fait à la semaine ou à la journée pendant les petites vacances mais uniquement à la semaine pour l'été.

La Présidente, Anne-Marie Mortagne



TENNIS CLUB

A L L O N V I L L E

Caché derrière la salle des fêtes, au milieu des arbres, à l'abri du vent et des regards le court de tennis permet aux adhérents d'oublier les soucis quotidiens en se défoulant sur la petite balle jaune. Ils ont été 26 à l'utiliser dès que le temps l'a permis. Une initiation a permis à quelques 9-12 ans de prendre connaissance des gestes de base. Elle sera reconduite fin juin en fonction des demandes. Avec l'aide d'Amiens Métropole et de la Mairie, nous nous efforçons de maintenir le terrain en bon état. Il a été démoussé en Juin et en Octobre. Aussi nous demandons à tous de veiller à ce qu'il ne soit pas l'objet de dégradations (grillage escaladé ; mur d'entraînement troué, cailloux et objets divers sur le court).



Pour tout renseignement, contacter

..... le Président Daniel Fourrier - 12, La Ruelle - 03 22 93 03 99

..... la secrétaire Annie Leclercq - 1, rue des Auges - 03 22 93 01 26

Bonne année tennistique.

Le bureau.

U.S. FOOTBALL

BENJAMINS :

Cette année, une équipe de benjamins a pu être engagée grâce à une entente avec Querrieu/Pont-Noyelles. Les entraînements et les matchs se déroulent dans une bonne ambiance, sous la houlette de Jean-Marc FOSSIER, aidé de Franck LECLERCQ.

SENIORS :

Une équipe de seniors s'est créée cette année. Elle joue en 5^{ème} division. A mi-saison, elle occupe une honorable 6^{ème} place sur 11 équipes. Nous vous invitons à venir les encourager le dimanche après-midi, à 15 h 00, sur le terrain d'Allonville, les 3/2/2002, 17/2/2002, 24/3/2002, 14/4/2002 et 12/5/2002 (si le temps le permet).



L'équipe de poussins (2000/2001)

A N O T E R

Monsieur WAGNIER Bernard succède à Jean-Paul MORTAGNE en tant que trésorier.

Pour tout renseignement, contacter Monsieur MAUMENE au 03.22.93.05.61.

MEILLEURS VŒUX SPORTIFS A TOUS

Bien-être et Harmonie du Corps

Rentrée en force cette année : la reprise de septembre est un succès, le nombre d'adhérents en nette augmentation ; nouveaux venus d'Allonville, d'Amiens et des alentours car désormais Geneviève MACKOWIAK assure les deux cours du lundi et du jeudi (18h45 à 19h45) : une heure de détente tout en travaillant notre corps (étirements, musculation, respiration, relaxation)... Gymnastique accessible à tous dans une ambiance sympathique.

Depuis 20 ans, nous œuvrons dans ce sens et pour fêter cet anniversaire, une soirée nous a réunis en toute amitié entre anciennes et nouvelles, moment de retrouvailles très apprécié pour discuter de l'histoire de notre association.

Cours mixtes, les lundi et jeudi à la salle des fêtes d'Allonville de 18h45 à 19h45.

HISTORIQUE

1981 - Création de l'Association AGV Allonville
par Andrée PAJAK

1983 - Nouvelle présidente et affiliation
à la Fédération de Gymnastique Volontaire.
Présidente : Françoise JOSSE
Professeur : Josette RICHY

1990 - Changement d'intitulé et résiliation
avec la Fédération. Notre association s'appelle désormais...

"Bien être et Harmonie du Corps"

1992 - Présidente : Marion AUBERT
Professeur : Josette RICHY

1996 - Présidente : Sylvie LEFEBVRE
Professeur : Josette RICHY

1998 - Présidente : Christine BENOIST
Professeur : Geneviève MACKOWIAK

2001 : La GYM à 20 ans !!!



INFORMATION

Une section Tai-chi chuan s'est créée au sein de l'association "Bien-être et Harmonie du Corps". Le Tai-chi chuan est à la fois "art martial interne" traditionnel, "technique de longue vie", gymnastique douce et méditation en mouvement. Les personnes intéressées par cette pratique sont invitées à nous rejoindre dès le mois de janvier 2002 afin de constituer un groupe de niveau débutant.

Cours chaque lundi de 20h à 22h
à la Salle des Fêtes d'Allonville.

Pour tous renseignements - Tél. : 03 22 93 07 85

Pour tous renseignements, contactez :
Christine BENOIST, Tél. 03 22 93 01 57
Catherine SAINT PÔL, Tél. 03 22 93 02 70
Corinne PILLON, Tél. 03 22 93 61 37

Retenez cette date...

Le dimanche 21 Avril 2002 : randonnée pédestre

Travaux Manuels

et

Club des aînés

En cette fin d'année 2001, nous allons entrer dans la deuxième année du siècle et du millénaire. Je vous présente au nom du club des aînés une bonne année, la plus solide qui soit et que chaque jour, chaque mois qui s'envoleront dans la nuit des temps apportent à tous beaucoup de plaisir et de joies, qui permettent de goûter furtivement aux délices du bonheur.

Afin de conserver une bonne santé, il suffit de venir jouer avec nous tous les derniers jeudis du mois, nos jeux de cartes sont toujours très animés. Nous vous attendons les premiers et deuxièmes lundis du mois pour nos rencontres couture, tricot, broderie et pour écouter les petites anecdotes des quelques fidèles du club. Quel plaisir de terminer ces réunions par un goûter très apprécié.

Bonheur, santé et paix dans tous les peuples.

Le club des aînés,
Janine Meurisse



La politesse

*Elle est hors du temps
Elle est de tous les temps*

La politesse

Pour les petits enfants

Et même pour les vieux grands

La politesse

Met de l'huile dans les rouages

Et depuis le Moyen-Age

On la professe... la politesse

Bien sûr elle s'accompagne

D'une langue belle belle

Et quand elle bat la campagne

C'est que la langue

sort d'une poubelle

Les mots sales, la vulgarité

Sont pas vraiment ses amis

Car même dans la pauvreté

On sait dire bonjour et merci.



Comité des fêtes

Les membres du comité des fêtes d'Allonville vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2002.

La fête des plantes sera organisée cette année 2002 sur la place de l'église.

Une soirée surprise est en cours de projet.

Tous les membres du comité des fêtes d'Allonville sont à votre écoute pour toutes les nouvelles idées.

Le Président,
Roger Parmentier

Son programme pour l'année 2002

24 mars 2002	fête des plantes
26 mai 2002	réderie
23 novembre 2002	soirée Beaujolais.



L'ASSOCIATION
POUR LA SAUVEGARDE
DU CADRE DE VIE
ALLONVILLOIS

vous présente ses meilleurs vœux pour l'an 2002.

On visite le jardin à Allonville...

Pour les passionnés de jardinage, un jardin rustique mêlant harmonieusement vivaces, aromatiques, grimpantes, rosiers et arbustes est ouvert au public :

de la mi-mai à la fin septembre
tous les jours de 15h à 18h.
Sauf lundi et mardi.

Le reste de l'année sur rendez-vous.

Adresse

Jardin "Entre Charmilles et Buis"
5, le Tour des Haies
80260 Allonville

Tél. 03 22 93 02 71



La
Bibliothèque

Sous le signe du PLUS

PLUS de lecteurs : Nous comptons aujourd'hui 120 abonnés, 55 adultes et 65 plus jeunes

PLUS de livres : Grâce aux nombreux et généreux donateurs. Grâce à une collection plus étroite avec la Bibliothèque Centrale de Prêt d'Amiens qui nous permet un renouvellement plus régulier d'une partie du stock.

PLUS de place : dans le courant du mois de janvier, la bibliothèque va pouvoir prendre des aises en s'installant dans la salle des Communs du Château, rue des Auges.

PLUS de bénévoles : depuis quelques temps, Madame Annie LECLERCQ vient enrichir notre duo.

Les horaires d'ouverture restent les mêmes : le mercredi de 17h à 19h.

Le samedi de 10h30 à 12h.

M. Desplanques
C. Croizé
A. Leclercq

Suite à son passage à l'Historial de la Grande Guerre à Péronne,

Théâtre de la Roue Libre

Présente de nouveau sa pièce intitulée :
"LETTRE À DES MORTS"



Voici 26 lettres authentiques, écrites entre 1914 et 1918 de la France profonde par toutes sortes d'hommes et de femmes, de la prostituée à la religieuse, de l'aristocrate au grand bourgeois à 26 destinataires soldats du front qui ne liront jamais leurs lettres : ils sont déjà morts quand elles arrivent.

Un moment d'humanité pas dénué d'humour.

SALLE DES FÊTES D'ALLONVILLE
Vendredi 25 Janvier 2002 à 20h30
Samedi 26 Janvier à 20h30
Dimanche 27 Janvier à 15h

Spectacle gratuit pour les Allonvillois y compris pour celles et ceux qui viendraient voir le spectacle une seconde fois !

Contact et réservations : Théâtre de la Roue Libre
Jean-Paul Mortagne - 19, La Ruelle - 03 22 93 02 57

P.S. : N'hésitez pas à en parler autour de vous. Age conseillé : + de 10 ans.



L'Association Scolaire de l'École

Mettre en œuvre les différentes activités émanant du "projet d'école" et de ses avenants coûte cher, et "l'école" a souvent besoin de rechercher les moyens de les financer.

Si la commune alloue une somme qui permet de couvrir principalement les achats de fournitures scolaires, l'école doit encore trouver l'argent nécessaire à financer les sorties à but pédagogique qui apportent "un plus" à l'enseignement dispensé.

C'est donc, grâce à une association créée au sein de l'école et gérée par les enseignants que les différentes dépenses peuvent être envisagées.

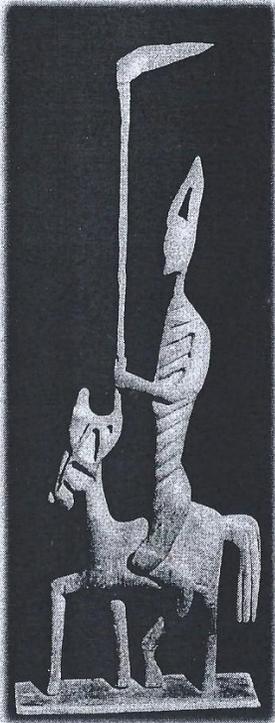
Cette association, souvent appelée "coopérative scolaire", permet de gérer l'argent collecté par le biais de la fête de fin d'année, par les différents dons à l'occasion de mariages par exemple et par une participation demandée aux parents en début d'année scolaire.

Le bénéfice de la fête de fin d'année, environ 5800 F, a permis de couvrir les frais d'un spectacle de cirque et de marionnettes, des sorties à Amiens (Maison Jules Verne, CPAM)

L'achat de matériel sportif, de CD-ROM ainsi que l'abonnement à diverses revues et magazines éducatifs font également partie des dépenses de l'Association.

Les ressources sont recherchées en fonction des projets retenus après présentation et discussion lors des conseils des maîtres.

Les enseignantes remercient tous les parents qui s'investissent à travers les différentes manifestations de cette association scolaire pour permettre à l'école d'offrir aux enfants la possibilité de s'épanouir pleinement.



ASSOCIATION Maurice Choquet,

Toute une génération d'écoliers a fréquenté la classe de Maurice Choquet, instituteur à Allonville de 1954 à 1977. Une collection de plusieurs centaines d'œuvres émane d'une pédagogie originale qui avait placé la création artistique au cœur de l'enseignement élémentaire.

Présentes dans la mémoire de ses anciens élèves qui les ont réalisées et de ceux qui les ont un jour découvertes, ces œuvres, qu'il caressait de ses mains robustes, témoignent aujourd'hui de la passion d'un maître pour son métier. Voir l'objet, "l'œuvre", sortir en quelque sorte de l'informe, par une alchimie à laquelle le maître et l'élève avaient contribué, les élevant au-dessus d'eux-mêmes sans que l'on puisse identifier la part de chacun, était un moment d'émotion contenue et fierté partagée. Sublimier les capacités de l'élève, Maurice Choquet s'en était fait une philosophie. Tout ce que le village proposait comme matériau était utilisé, jusqu'aux objets de récupération : terre, charbon, craie, sable, tôles ondulées ou plates, affiches déchirées, goudron, carton, bouchons, toiles, plumes, poils, crin, on faisait flèche de tout bois. Il embrasait l'imagination en s'appuyant sur le tréfonds d'une culture rurale authentique, l'avait par des images palpables de la vie quotidienne. Il rendait ainsi accessible

l'abstrait et les sentiments les plus subtils. La création artistique devenait ainsi la voie de la connaissance, les élèves la percevant avec beaucoup plus de réalité et de force que dans une leçon ordinaire. Il pensait sans aucun doute que la beauté servait la pensée.

La considération pour cet instituteur modeste et généreux a facilité autour de ce patrimoine la cristallisation en une association qui a vu le jour l'an dernier. L'Association Maurice Choquet s'est donné pour but d'assurer, dans son intégralité, la sauvegarde d'une collection exceptionnelle menacée de dispersion et sans aucun doute, à terme, de destruction. Elle met tout ou partie de cette collection à disposition d'institutions culturelles et éducatives qui souhaitent les exposer pour les faire connaître. Ainsi, pendant un mois, sculptures, céramiques, dessins, mosaïques, etc... ont été au cœur de la formation des maîtres à l'Institut Universitaire des Maîtres de Picardie.

Si comme nous, vous avez le souci de préserver ce patrimoine de notre village, venez-nous rejoindre dans l'Association Maurice Choquet qui est ouverte à tous. Il vous suffit de contacter Jean-Marie Gaudefroy son Président au 03 22 93 02 39, ou Jean Perret son Secrétaire au 03 22 93 02 49, ou Pierre Desplanques son trésorier au 03 22 93 01 43.

HISTOIRE D'ALLONVILLE

*L'ÉCOLE COMMUNALE
DU XIX^{ème} au XX^{ème} siècle*

Dès 1680, et peut-être antérieurement à cette date : Allonville possède son école. Au milieu du XIX^{ème} siècle, l'école communale est étroitement liée au Château et à l'Eglise.

Le Vicomte de Rainneville finance et prête les bâtiments d'écoles et logements d'instituteurs.

L'Eglise veille de près à l'éducation et à l'organisation des classes.

L'instituteur assure l'enseignement dans l'école des garçons ; il est choisi par la commission de l'école primaire en fonction de sa "moralité et de sa conduite", et doit également assurer la fonction de chantre à l'Eglise.

Payé par la commune, son salaire et son indemnité de logement sont établis sur une base forfaitaire annuelle, plus une rétribution mensuelle par élève, à la charge des parents.

L'institutrice est une religieuse de la congrégation de la Sainte Famille qui dispense les cours primaires et l'enseignement religieux dans l'école des filles. Chaque école est composée de vingt à trente élèves.

Les élèves ont la charge d'assurer le chauffage de l'école, à tour de rôle chacun doit apporter le bois combustible et allumer le feu. Le ménage de l'école est exécuté par les élèves et leur maître.

La plus grande discipline est de règle. En promenade, lorsque les écoles de filles et de garçons se croisent en chemin, les enseignants se saluent, les enfants doivent baisser les yeux et ne pas tourner la tête. C'est dans ce contexte que vont se dérouler les événements suivants :



Ecole des garçons 1894 - Instituteur : Monsieur Soulas avec ses 29 élèves allant du cours préparatoire au certificat d'études, dont 2 élèves en cours supérieur préparant le Brevet avant d'entrer à l'Ecole Normale d'Instituteurs.

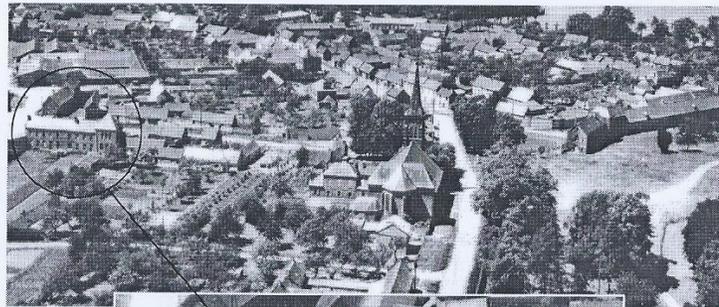
LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le 23 Janvier 1881 :

Fulgence Darras est élu maire par 7 voix, contre 5 au Vicomte Joseph de Rainneville.

Le 24 Février 1881 : *Le Président de l'assemblée communale donne connaissance aux conseillers réunis, d'une lettre par laquelle Monsieur de Rainneville "retire la maison qu'il aurait prêtée à la commune pour loger l'instituteur" et appelle l'attention du conseil sur le logement de l'institutrice et l'école des filles, qui appartenant au même propriétaire peuvent être repris à un moment inattendu, et les enfants, faute de local, seraient privés d'instruction pendant un certain temps.*

Le conseil reconnaissant la situation des plus déplorables, qu'il ne peut laisser l'institutrice sans logement, ni les filles sans école, vu l'extrême urgence et l'embarras dans lequel on se trouve, après avoir délibéré, est d'avis, d'après 7 voix contre 4 qu'il y a bien lieu de bâtir dans les plus brefs délais, une école de garçons et de filles, un logement pour l'instituteur et l'institutrice.



L'école des filles avant 1903 (Voirie Neuve)

CONSTRUCTION DES ÉCOLES

Par délibération du 8 Novembre 1881, le Conseil décide de modifier l'école des garçons située sur la Place de la Mare du Four, elle sera transformée en école de filles, la salle de mairie s'y trouvant sera aménagée en logement d'institutrice. L'école des garçons et le logement de l'instituteur seront construits sur le terrain de la Grande Rue, puis achevés en 1883.

LA LAÏCISATION DE L'ÉCOLE D'ALLONVILLE

(7 Juin 1902)

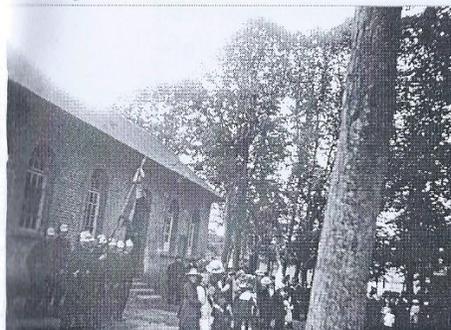
Inévitablement, devant une Eglise en majorité conservatrice et intégriste, s'oppose un laïcisme souvent confondu avec anticléricalisme parfois sectaire. Comme dans la plupart des communes, Allonville n'échappe pas aux conflits engendrés par la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Quelques faits et anecdotes nous révèlent quelques incidents.

Inventaire de l'Eglise d'Allonville :

Dans le "Journal d'Amiens" du 10 Mars 1906, on peut lire :

"C'est M. Dufour, percepteur à Camon qui est venu hier matin jeudi, inventorier les biens de l'Eglise. De nombreux fidèles sont à l'Eglise attendant son arrivée. Dès que sa présence est signalée, les cloches sonnent. Les portes de l'Eglise sont fermées, Monsieur le percepteur frappe. On ouvre. Monsieur le Curé lui demande de quelle autorité il se présente, puisqu'il n'y a plus de Ministère. Monsieur Dufour réplique qu'étant allé à la Préfecture pour savoir s'il devait continuer les inventaires, on lui a répondu affirmativement. Bref, l'agent entend ensuite les protestations de Monsieur le Curé, du Président du Conseil de Fabrique. Madame la Vicomtesse de Rainneville fait entendre également une très énergique protestation, réclamant les vingt mille Francs donnés à l'Eglise par Monsieur de Rainneville, et de nombreux objets du culte. "L'inventaire commence, ce pendant que les fidèles chantent des cantiques et que les cloches sonnent. L'inventaire dure à peu près une heure et demie. Monsieur le Curé a refusé d'ouvrir le tabernacle ; l'agent n'a pas insisté. Aucun incident grave, si ce n'est que, pendant l'opération le percepteur a failli recevoir plusieurs objets qui lui ont été lancés, entre autres un tapis qui lui a effleuré la figure. A la sortie, les rires l'ont accueilli, car l'agent avait épinglée dans le dos, ce qu'on appelle une "loque" avec laquelle il s'est promené dans le village."



Ecole des filles 1906-1940 (Place de la Mare du Four), un jour de 14 Juillet.

EN 1906

Plusieurs maires du Département sont suspendus ou révoqués par suite de la mauvaise volonté à appliquer la neutralité dans l'école de la commune. Le 16 Novembre 1906 : Louis Boury, Maire d'Allonville, après avoir refusé d'enlever les emblèmes religieux dans les écoles est suspendu de ses fonctions et répond au Préfet en ces termes.

Monsieur le Préfet,
J'ai bien l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle vous me suspendez de mes fonctions pour un mois pour avoir replacé des emblèmes religieux dans les écoles communales.
Je m'empresse de vous dire que c'est un grand honneur pour moi après vingt années de fonctions municipales d'être frappé par vous, pour avoir voulu défendre nos libertés communales, que le gouvernement dont vous êtes le triste représentant, méconnaît outrageusement en cette occasion.

La France autrefois était la nation idéale ; elle est descendue aujourd'hui sous ce gouvernement maçonnique, dans une fange répugnante qui nous mettra au niveau des cannibales du continent noir.
Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération à laquelle vous avez droit.
Boury, Maire suspendu.

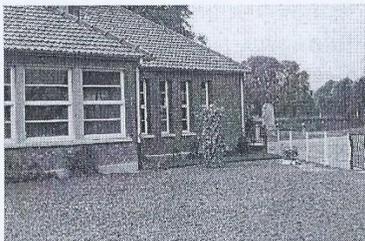
Cependant, la population d'Allonville reste relativement modérée face à l'extrémisme, les plaies de l'histoire s'atténuent avec le temps.

LE PETIT-CAMON

Le hameau fait partie de la paroisse, naturellement ses enfants sont scolarisés à Allonville, école la plus proche. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, par tous les temps, les jeunes élèves, à pieds, prennent la route du Petit-Camon à Allonville, ce n'est que par très mauvais temps qu'une voiture à cheval les amène jusqu'à l'école.

1933 : L'école d'Allonville devient mixte : Vécu comme une véritable révolution, les écoles se réorganisent en deux classes : les grands, les petits.

1940 : L'école communale des filles et le Château à proximité sont endommagés par les bombardements. Deux baraquements provisoires viennent ensuite remplacer l'école et la mairie.



Mairie-Ecole (Place de la Mare du Four),
reconstruite en 1956.

Ce n'est qu'en 1956 que la reconstruction de l'école, le logement des instituteurs et la Mairie se réalisent, bâtiment, que l'on appelle aujourd'hui "école des petits".

Jean-Marie Gaudefroy.

HISTOIRE ET TRADITIONS AU PAYS DES COUDRIERS

REVUE D'HISTOIRE LOCALE DU CANTON DE VILLERS-BOCAGE ET ENVIRONS

Editée par l'Association "Au Pays des Coudriers".
Paraît en Novembre et Mai de chaque année.

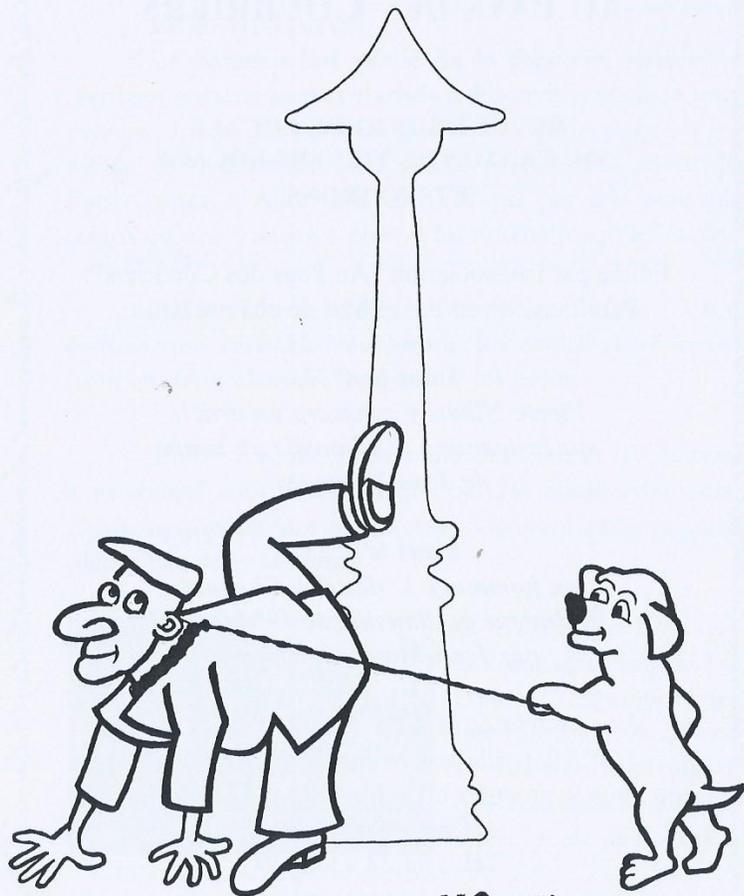
Dans le n°22,
Pierre Nibart y consacre un article
sur le domaine d'Allonville au temps
de Jean Hennessy.

Dans le n°23,
un hommage à Maurice Choquet,
instituteur à Allonville de 1954 à 1957
par Jean-Marie Gaudefroy

Vous pouvez en faire la commande à la mairie
d'Allonville aux heures de permanence
ou vous le procurer chez Jean-Marie Gaudefroy au :
4, Chemin d'Amiens
Tél. : 03 22 93 02 39

Airvaux Rainneville Villers Bocage St Vast en chaussee Pierregot
 Bauscourt. Flechencourt. Passelles. Betanques. Vaux en Amiennois. Belencourt. Bontigny
 Caisy. Vadencourt. Querrieu. Cardonnette. Pont-Coyelles.
 Mollens au bois. Saint Gratien. Bascelin court. Montenois. Bontegy. Rubigny. Cobharnois.

Page d'humour



V.G. 2001

PERMANENCES DE LA MAIRIE

Le Mardi matin de 10 h à 12 h.

Le Jeudi soir de 17 h à 19 h.

Le Samedi matin de 10 h à 12 h.

Tél./Fax : **03 22 93 02 17**

Permanence de la Sécurité Sociale à la mairie :

Le jeudi de 15 h à 16 h.

LES DATES À RETENIR :

29 juin 2002, Fête des écoles suivie de l'inauguration
de la plaque en hommage à Maurice Choquet

1^{er} Septembre 2002, Fête locale

17 Novembre 2002, Repas des Aînés

**ASSOCIATION DE CHÔMEURS
DU CANTON DE VILLERS-BOCAGE**

Aide alimentaire

Tél. : 03 22 93 76 65

Pour vos problèmes :

A.N.P.E. ASSEDIC RELAIS C.M.U. R.M.I.

Tous les jours de 10 heures à 18 heures

17, rue des Auges • 80260 ALLONVILLE

Tél. : 03 22 93 76 90

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Pour le week-end

ALLONVILLOIS _____	213,43 €
AMIENS-MÉTROPOLE _____	304,90 €
EXTÉRIEUR _____	426,86 €
Forfait de nettoyage _____	45,73 €
Montant de la caution pour toutes les locations _____	610 €

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Les demandes de branchement d'eau et d'assainissement, les relevés d'index, les renseignements sur la facturation, les ouvertures et fermetures de branchement, les mutations entre propriétaires, les appels pour interventions et les urgences sont traités par l'équipe d'accueil du Service de l'Eau et l'Assainissement d'Amiens Métropole.

L'ensemble de ces démarches est donc traité par téléphone sans se déplacer, si nécessaire, un courrier sera transmis pour confirmer la demande.

**Le Centre de Clientèle est accessible au :
03.22.33.13.13 de 8h à 18h du lundi au vendredi.**



COMMUNE
D'ALLONVILLE

L'ORGANISATION DU SERVICE
DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT
DES DÉCHETS MÉNAGERS

RAPPEL

LES ORDURES MÉNAGÈRES

**SONT COLLECTÉES LE LUNDI ET LE JEUDI
DANS LA MATINÉE À PARTIR DE 9H00**

En bordure de la voie, accessible au véhicule de ramassage

SONT INTERDITS :

Verre, Déchets verts, Encombrants

Déchets toxiques et les déchets contaminés

La présentation de sacs à côté du bac si votre commune est équipée en bacs de collecte.

LES ENCOMBRANTS

**SONT COLLECTÉS le 3^{ème} MERCREDI DE CHAQUE MOIS
DANS LA MATINÉE À PARTIR DE 8H00**

En bordure de la voie, accessible au véhicule de ramassage

SONT ACCEPTÉS :

**Electroménagers, matelas, sommier, meubles ménagers, ustensiles de cuisine.
Moquettes roulées, tuyaux de poêle, tôle de couverture métallique ou plastique
à l'unité. Grillage léger soigneusement pressé, jouets et divers.**

SONT INTERDITS :

*Déchets verts, matériaux de construction (démolitions, poutres, charpentes, tuiles,
piquets de clôture, plâtres de maison, déblais, gravats et débris de travaux publics
et particuliers), fûts ayant contenu des solvants ou des hydrocarbures, emballages de
produits phytosanitaires, moteurs automobiles, batteries et pièces automobiles,
déchets toxiques (huiles, peintures, ...)*

EN MAIRIE

Une mallette est à votre disposition pour y déposer les piles de ménage usagées.

LES CONTENEURS DE COLLECTE SÉLECTIVE

SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE VOTRE COMMUNE

Conteneur à verre : bouteilles, flacons, bocaux
REFUSE : céramique, porcelaine

Conteneur à papier : papiers, revues, journaux, magazines
REFUSE : enveloppes à fenêtre, feuilles de plastiques, chemises en couleur

Conteneur à plastiques : tous les types de bouteilles en plastiques
REFUSE : bouteilles d'huile

LES DÉCHETTERIES

SONT OUVERTES :

7 jours/7 y compris jours fériés sauf Pâques, Noël et Jour de l'An
De 9H à 18H, à 20H du 1^{er} Juin au 30 Septembre (horaires actuels)

SONT SITUÉES :

“EST” : à CAMON, ZAC de la Blanche Tâche, près d'EMMAÛS
“NORD” : à AMIENS, chemin de Vauvoix, près de l'Hôpital Nord
“SUD” : à AMIENS, sur la route de Saint-Fuscien

SONT ACCEPTÉS :

Déchets verts (issus de jardin), papier-revues-journaux-magazines, ferrailles, textiles, pneus, gravats triés (dans la limite de 2 m³/mois sur l'ensemble des déchetteries), emballages ménagers en verre, plastiques, acier, aluminium, cartons, huile de vidange et leurs contenants, électroménagers et objets (récupérés par des associations), encombrants, déchets banals des artisans et commerçants dans la limite de 2 m³/mois au total.

SONT ACCEPTÉS À LA DÉCHETTERIE “EST” UNIQUEMENT :

Déchets ménagers spéciaux : produits inflammable; toxiques ou corrosifs (bases, acides, peintures, solvants, bombes aérosols, produits phytosanitaires d'usage domestiques), piles usagées, batteries, tube néon, déchets d'amiante-ciment dans la limite de 1 m³ par an (tuyaux d'assainissement ou de Fumisterie, tôles ondulées, ardoises, plaques de bardage et conduits de ventilation).

MERCI DE TRIER AU MAXIMUM VOS DÉCHETS
AVANT DE VOUS RENDRE À LA DÉCHETTERIE

SONT INTERDITS : Ordures mébagères et produits de balayage
Médicaments (les apporter en pharmacie), Produits explosifs, radioactifs et dangereux,
(mercure, amiante autre que fibrociment, révélateurs photo, ...)

CONTACT

Pour tout problème avec votre bac de collecte, ou pour une commande, vous pouvez joindre :
LE SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS - Tél. : 03 22 97 41 56 - Fax : 03 22 71 22 49

état civil 2001

NAISSANCES

VIVES Y CARBONELL Laura	21 avril 2001
JOLY Charlotte	2 juin 2001
CHOQUET Marion	21 juin 2001
GRIFFON Gwendal	24 juin 2001

MARIAGES

BLARET Thierry et COUPANEC Laurence	9 juin 2001
GIGNON Didier et CABRELLI Christèle	21 juillet 2001

DÉCÈS

THOREL veuve THIBAUT Madeleine	4 janvier 2001
RODELET Alfred	5 janvier 2001
DUQUENNE Michel	30 janvier 2001
RETHORE Francis	21 février 2001



Allonville

année 2002

LE TRAIT D'UNION 2002

Rédaction : Mairie d'Allonville

Catherine Gaudefroy, Valérie Lucas

Gravure, impression : Polygraphique, Amiens

Tirage : 280 exemplaires / VENTE ET REPRODUCTION INTERDITES

PHOTOS : TOUS DROITS RÉSERVÉS.